

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
Procédure adaptée
Suite à appel d'offre infructueux

DENOMINATION ET ADRESSE DE LA COLLECTIVITE PASSANT LE MARCHE

Commune de TREIGNAC
MAIRIE – place de la mairie
19260 TREIGNAC

UNITE MONETAIRE

Unité monétaire souhaitée par l'organisme qui passe le marché : euro(s)

MODE DE PASSATION

Procédure adaptée ouverte en application de l'article 28 du code des marchés publics (décret 2006-975 du 1^{er} août 2006).

OBJET DU MARCHE

RENOVATION DE LA SALLE DES FETES

Lot(s) :

Lot 10 : CARRELAGE FAIENCE (suite à appel d'offre INFRUCTUEUX)

DELAI D'EXECUTION ENVISAGE

Date prévisionnelle de début des travaux : Lundi 14 novembre 2016

Durée des travaux : 30 semaines hors période de préparation, congés payés et intempéries.

MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER

Le dossier peut être récupéré à l'adresse suivante :

www.centreofficielles.com

REMISE DES OFFRES

- Remise sur place contre récépissé ou envoi postal avec AR sous pli portant la mention
" RENOVATION DE LA SALLE DES FETES DE TREIGNAC »
lot n°(à préciser) - ne pas ouvrir "

Adresse postale de réception et de dépôt :

Commune de TREIGNAC, Mairie, 19260 TREIGNAC

Date limite de réception des offres :
VENDREDI 02 DECEMBRE 2016 A 12H00

PIECES A PRODUIRE

- Acte d'Engagement complété et signé.
- Cahier des Clauses Administratives Particulières, signé.
- Bordereau des prix signé.
- Cahier des Clauses Techniques Particulières signé.
- Imprimé DC1 et DC2 remplis et signés.



- Documents obligatoires, à fournir par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché : NOTI2 : état annuel des certificats de l'année 2016 ou certificats délivrés par les différents organismes.
- Attestation d'assurances décennale et responsabilité civile en cours de validité
- Une note explicative permettant d'apprécier la valeur technique de l'offre, selon modèle joint. (document obligatoirement joint à l'offre)
- Une attestation de visite des lieux. (document obligatoirement joint à l'offre)

DELAI D'ENGAGEMENT

90 jours

CRITERES UTILISES LORS DE L'ATTRIBUTION DU MARCHE

Critères de jugement des offres :

- 1 - la valeur technique (Pondération : 60 %)
- 2 - le prix des prestations (Pondération : 40 %)

Forme juridique : Pas de forme imposée

Prix ferme révisable – paiement à 30 jours conformément à l'article 98 du CMP et par virement selon les règles de la comptabilité publique - Intérêts moratoires : au taux légal

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Renseignements administratifs et techniques : ROULLIN MONTEIL ARCHITECTES à USSEL
Tel : 05.55.96.21.78

PROCEDURE DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Limoges

Article L551-1 du code de justice administrative (référé pré-contractuel jusqu'à la date de signature du marché) ; Article R421-1 du Code de justice administrative (deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée)

DATE D'ENVOI DE L'AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

VENDREDI 04 NOVEMBRE 2016

Gérard COIGNAC
Maire de TREIGNAC